

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE
DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, M PARMENTIER, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, M KUNTZ, Conseillers

Était excusée : Mme Emilie AUBERT, Conseillère

Était absent : /

Pouvoir de Mme Emilie AUBERT à M Damien KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MANGEL

ORDRE DU JOUR

Commande publique – Marchés publics (1-1)

N°1 - Requalification de la RN66 – Attribution des lots

N°2 - Liste des marchés ou commandes publics conclus en 2020

Urbanisme – Documents d’urbanisme (2-1)

N°3 - Modification du PLU

Domaine et patrimoine – Acquisitions (3-1)

N°4 - Acquisition des emprises nécessaires au réaménagement de la traversée du centre bourg

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

N°5 - Conventions d’occupation des sols nécessaires au réaménagement de la traversée du centre bourg

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

N°6, 7 et 8 - Cessions de terrains

N°9 - Cession d’une Licence IV de débit de boissons

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3-6)

N°10 - Etat d’assiette des coupes – Exercice 2021

N°11 - Programme d’actions proposé par l’ONF pour l’exercice 2021

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

N°12 - Demande de report de travaux forestiers inscrits au Budget Primitif « Forêt » 2020

N°13 - Autorisation d’engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Finances locales – Emprunt (7-3)

N°14 - Réalisation d'un emprunt pour les travaux de requalification de la RN66 et de rénovation de la crèche

Finances locales – Subventions (7-5)

N°15 - Attribution d'une subvention à l'association « La Farandole »

Domaines de compétences par thèmes – Voirie (8-3)

N°16 - Convention de travaux et d'entretien de la Route Nationale 66 et de ses dépendances

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

N°17 - Convention de mise en fourrière

N°18 - Adhésion au groupe Agence France Locale

N°19 - Demandes d'adhésions au SMIC

N°20 - Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » du SDANC

N°21 - Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°2 « Entretien » du SDANC

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal**Affaires diverses**

REQUALIFICATION DE LA RN66 - ATTRIBUTION DES LOTS

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'attribuer les lots comme suit :

N° de lot	Dénomination	Entreprises proposées	Montant en € HT toutes tranches confondues	Montant en € TTC toutes tranches confondues
1	Voirie – Réseaux – Divers	Molinari/TRB /Trapdid Bigoni SAS	1 822 333.71 €	2 186 800.45 €
2	Eclairage urbain	Citeos – Boiron SAS	184 944.00 €	221 932.80 €
3	Aménagement des espaces publics	IDverde	372 795.30 €	447 354.36 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de la tranche ferme comme suit :

N° de lot	Dénomination	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Voirie – Réseaux – Divers	1 155 584.21 €	1 386 701.05 €
2	Eclairage urbain	184 944.00 €	221 932.80 €
3	Aménagement des espaces publics	162 369.25 €	194 843.10 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution du règlement des marchés et du suivi du dossier

LISTE DES MARCHES OU COMMANDES PUBLICS CONCLUS EN 2020

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la liste des marchés ou commandes conclus pour l'année 2020.

MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **INDIQUE** que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint Maurice sur Moselle aux jours et heures d'ouverture ;

- **INDIQUE** que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier du PLU approuvé, sera transmise en Préfecture ou Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement de la dernière mesure de publicité.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS (3-1)

ACQUISITION DES EMPRISES NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune, moyennant un prix de 1 (un) euro symbolique toutes indemnités comprises, des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus ;

- **ACCEPTE** que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre ;

- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1^{ère} Adjointe, à représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS (3-1)

CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention,

- **AUTORISE** la signature desdites conventions,

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre,

- **AUTORISE** Madame Danielle SCHMERBER, 1^{ère} Adjointe, à représenter la commune lors de la signature des actes à intervenir conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR SOFIANE BENZARTI ET A MADAME EMMA BENZARTI

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de Monsieur Sofiane BENZARTI et Madame EMMA BEN OTHMANE épouse BENZARTI du n°1 de la Rue du Tertre, d'une contenance d'environ 1 198 m² ;

- **FIXE** le prix à 50 316 € TTC (résidence secondaire) + 3 500 € de frais de mandat ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR DAVID DUFFOURC ET A MADAME CATY CAVALLONE

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de Monsieur David DUFFOURC et Madame Caty CAVALLONE du lot n°6 de la Rue des Bruyères, d'une contenance d'environ 1 905 m² ;

- **FIXE** le prix à 26 670 € TTC (résidence secondaire) + 3 500 € de frais de mandat ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR CHRISTOPHE REGNAULD

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la cession au profit de la SCI DU SEUIL, représentée par Monsieur Christophe REGNAULD du lot n°4 de la Rue du Tertre, d'une contenance d'environ 1 402 m² ;

- **FIXE** le prix à 49 070.00 € TTC (résidence secondaire avec une location saisonnière occasionnelle) ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable à la cession de la Licence IV de débit de boissons au profit de Monsieur Bernard ROBIN, agissant pour le compte de la SAS BCR1/Les Petits ROBIN ;

- **FIXE** le prix à 8 864 € ;

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE (3-6)

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES – EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 récapitulée dans le tableau ci-après complété à la suite des débats ;
- **DEMANDE** à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface en coupes (ha)	Type de coupe	Volume par ha (m3/ha)	Volume total (m3)	A prendre	Proposition tri 1	Proposition	Origine Proposition
7	17,23	15,43	Irrégulière (jardinage)	60	926	926	A passer en coupe	A passer en coupe	Aménagement approuvé
24_u	13,30	13,30	Irrégulière (jardinage)	55	732	0	Report	Coupe à reporter exercice 2022	Adaptation aménagement
34	14,70	11,43	Irrégulière (jardinage)	70	800	800	A passer en coupe	A passer en coupe	Aménagement approuvé
35	14,66	12,99	Irrégulière (jardinage)	50	650	650	A passer en coupe	A passer en coupe	Aménagement approuvé
39	18,99	11,36	Irrégulière (jardinage)	56	636	0	Report	Coupe à reporter exercice 2022	Adaptation aménagement
43_u	11,40	10,00	Irrégulière (jardinage)	50	500	0	Report	Coupe à reporter exercice 2022	Adaptation aménagement
Totaux (hors parcelles à reporter ou supprimées)	46,59	39,85			2 375	2 375			

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE (3-6)
PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSÉ PAR L'ONF POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE**, le programme avec les modifications suivantes :

- * suppression des travaux connexes d'infrastructures – création de renvois d'eau Chemin du Droit de la Grande Goutte ;

- **ARRÊTE** à la somme de :

- * 11 350 € HT à inscrire en section de fonctionnement du budget FORÊT ;
 - * 1 430 € HT à inscrire en section d'investissement du budget FORÊT pour la réalisation des travaux ;
 - * 33 900 € H.T. à inscrire en section de fonctionnement pour les travaux à effectuer en régie ;
 - * 6 300 € H.T. le montant des prestations de l'ONF ;

- **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'exécution et signer les documents correspondants ;

- **DEMANDE** à l'ONF de fournir les devis correspondants ;

- **DEMANDE** à l'ONF de fournir les conventions de maîtrise d'œuvre.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DEMANDE DE REPORT DE TRAVAUX FORESTIERS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le report du montant global prévisionnel de 22 191.89 € HT des travaux forestiers sur le budget 2021 ;

- **INDIQUE** que les crédits seront ouverts sur l'article 61524 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres	Articles	Désignation des dépenses	Rappel Budget (BP + DM)	
Commune	20	2031	Frais d'études	87 260	21 815
		2033	Frais d'insertion	13 600	3 400
		2051	Concessions et droits similaires	17 500	4 375
	21	2111	Terrains nus	23 200	5 800
		2158	Autres installations, matériel	7 800	1 950
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 300	825
		2188	Autres immobilisations corporelles	33 200	8 300
	23	2313	Immobilisations en cours - constructions	872 500	218 125
		2315	Immobilisations en cours – installations techniques	1 903 100	475 775
		2318	Autres immobilisations corporelles		

FINANCES LOCALES – EMPRUNT (7-3)

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RN66 ET DE RENOVATION DE LA CRECHE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé à Tour Oxygène – 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme voirie

- Montant du contrat de prêt : 1 100 000 EUR (un million cent mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 10 Mars 2021
- Durée Totale : 30 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Fréquence : trimestrielles
- Taux Fixe : 1.04 %
- Trimestrialité : 10 682.72 €
- Base de calcul : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Romane MANGEL et Mathieu FERBACH sont sortis pendant le les débats et le vote.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7-5)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FARANDOLE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention pour 2021 à l'association La Farandole de Saint Maurice sur Moselle, d'un montant de 30 000 € (1^{er} versement : 25 000 € ; 2^{ème} versement : 5 000 €) ;
- **INDIQUE** que les crédits seront inscrits dans le budget primitif 2021 sur le compte 6574 ;
- **PRECISE** que le montant total des subventions, pour l'année 2021, dépassant le seuil de 23 000 €, une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées devra être conclue avec l'association La Farandole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association La Farandole.

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE (8-3)

CONVENTION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NATIONALE 66 ET DE SES DEPENDANCES

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DE COMMUNES (9-1)

CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

ADHESION AU GROUPE FRANCE LOCALE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Maurice sur Moselle à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- **APPROUVE** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société

Territoriale d'un montant global de 5 400 euros (l'ACI) de la commune de Saint Maurice sur Moselle, établi sur la base des Comptes de l'exercice 2020 :

- En incluant les budgets annexes
- Encours Dette Année 2020 : 593 575 €

- **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget primitif général ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en trois fois ;

Année 2021	1 800 Euro
Année 2022	1 800 Euro
Année 2023	1 800 Euro

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune de Saint Maurice sur Moselle ;

- **AUTORISE** le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Saint Maurice sur Moselle à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- **DESIGNE** Mathieu FERBACH en sa qualité d'Adjoint, et Danielle SCHMERBER en sa qualité d'Adjointe, en tant que représentants titulaire et suppléante de la commune de Saint Maurice sur Moselle à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

- **AUTORISE** le représentant titulaire de la commune de Saint Maurice sur Moselle ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- **OCTROIE** une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune de Saint Maurice sur Moselle dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Saint Maurice sur Moselle est autorisée à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Saint Maurice sur Moselle pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou

de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la commune de Saint Maurice sur Moselle s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts de la commune de Saint Maurice sur Moselle éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

- **AUTORISE** le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Saint Maurice sur Moselle dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- **AUTORISE** le Maire à :

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par [nom de votre entité] aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

DEMANDES D'ADHESION AU SMIC

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les adhésions des collectivités ci-après :
- Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes)
 - Syndicat de la station d'épuration de Le Thilllot

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

DEMANDES D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 10 collectivités à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » (Communauté de Communes Mirecourt Dompain, Plombières les Bains, Saint Menges, Vagney, Xonrupt-Longemer, La Forge, Le Valtin, Saint Julien, Lerrain et Réhaupal.).

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

DEMANDES D'ADHESION A LA COMPETENCE A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 8 collectivités à la compétence à la carte n°2 « Entretien » (Plombières les Bains, Réhaupal, SIA La Bresse-Cornimont, Vagney, Xonrupt-Longemer, Rupt sur

Moselle, Le Valtin et Lerrain).

AFFAIRES DIVERSES

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

ELECTRIFICATION RURALE : EXTENSION DES RESEAUX SECS RUE DU TERTRE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX SUIVANTS : EXTENSION DES RESEAUX SECS RUE DU TERTRE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

INFORMATIONS DIVERSES

Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ayant pour objet de fixer les modalités d'attribution et de versement d'une aide à la commune pour la réalisation de l'opération « Gestion intégrée du pluvial dans le cadre de la requalification de la traversée du village.

Conseil Départemental des Vosges

Un courrier du Conseil Départemental du 25 Janvier 2021 informe Monsieur le Maire que deux subventions ont été allouées à la commune de Saint Maurice sur Moselle pour les travaux de requalification de la RN 66, phase 2 : 63 000 € et 10 312 € (dispositif granit).

Election départementales et régionales

Sous réserve de la confirmation d'un décret à venir, les élections départementales et régionales se tiendront les Dimanches 13 et 20 Juin 2021.

Lignes Directrices de Gestion « allégées » en matière de critères d'évolution professionnelle (LDG)

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 21 Décembre 2020 au 18 Février 2021

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale
x	Le Tray	AX n°332, 335 et 337	Non bâti	00 ha 10 a 52 ca
7, rue de Presles	Pré le Tray	AX n°89 et 342	Bâti sur terrain propre	00 ha 13 a 20 ca
Rouge Gazon	Les Neufs Bois et Rouge Gazon	B n°98, 178 et 179	Bâti sur terrain propre	00 ha 04 a 80 ca
39, rue de la Goutte du Rieux	Rapailles	AP n°19 et 276p	Bâti sur terrain propre	00 ha 32 a 83 ca
25, rue des Ajols	Aux Ageaux	AB n°44, 46, 48, 279, 281, 282, 284 et 285	Bâti sur terrain propre	01 ha 21 a 21 ca
21, rue de la Goutte du Rieux	La Goutte du Rieux	AO n°60, 130, 132, 152 et 164	Bâti sur terrain propre	00 ha 10 a 55 ca

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45